



PO Box 240, Apia, Samoa
E : sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W : www.sprep.org



« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Vingt-sixième conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 21 September 2016

Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Révision des Plans d'action pour les espèces marines

Objet

1. Informer les Membres des récentes initiatives portant sur la conservation des espèces marines menacées et migratrices visées par le Plan d'action sur les espèces marines du PROE ; et inviter la conférence à approuver les initiatives proposées.

Contexte

2. Trois groupes d'espèces sont actuellement concernés par le Plan d'action sur les espèces marines du PROE :
 - Dugongs
 - Tortues
 - Cétacés (baleines et dauphins)
3. Les Plans d'action sur les espèces marines du PROE s'étendent sur une période de cinq ans, et le Plan actuel expirera à la fin 2017. Le Secrétariat cherchera un soutien financier pour organiser un atelier régional au cours de la deuxième moitié de 2017. Celui-ci visera à élaborer un Plan d'action sur les espèces marines pour la période 2018-2023.
4. Bien que ceci ne soit pas encore inclus dans le plan d'action, le PROE développe également un plan de travail relatif aux requins et aux raies. Grâce au financement apporté par l'institution caritative PEW, le PROE aide ainsi les Membres à mettre en place des mesures de conservation pour les requins et les raies dans leurs eaux territoriales. Le présent document propose un résumé concis des activités conduites ou planifiées par le PROE et ses partenaires aux fins de la conservation des espèces marines les plus emblématiques du Pacifique.

Dugongs

5. Un programme mondial de 5,88 millions USD pour la conservation des dugongs et des herbiers marins, financé par le Fonds mondial pour l'environnement et mis en œuvre par la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), a été entamé en 2015.
6. La collaboration du PROE avec le Secrétariat de la CMS pour les dugongs et avec les gouvernements des îles Salomon et de Vanuatu a porté sur une aide à la gestion communautaire de cette espèce menacée et de son habitat vital d'herbiers marins, des plantes essentielles à la protection des populations côtières contre les tempêtes, formant l'un des rares écosystèmes en mesure d'atténuer l'acidification des océans.

Tortues

7. Le PROE vient, avec l'appui du gouvernement néo-zélandais, de terminer un programme à Kiribati et dans les îles Salomon, qui encourageait la surveillance des plages de nidification des tortues par les communautés, en vue de développer des projets d'écotourisme. La fin du programme dans les Fidji a été reportée d'un an, suite aux impacts du cyclone Winston.
8. Le Secrétariat a été invité à s'associer à une initiative régionale lancée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) en faveur de la conservation des tortues imbriquées, lancée lors de l'atelier « Tortues imbriquées en crise », qui s'est déroulé en août 2016.
9. Le nombre de prises accidentelles de tortues par des flottilles de pêche n'est pas connu, mais constitue sans doute l'une des principales causes de mortalité dans le Pacifique insulaire. Le PROE a participé au premier atelier sur l'analyse commune de l'efficacité des mesures d'atténuation relatives aux tortues de mer, organisé à Honolulu en mars 2016 par la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central, et compte participer aussi au deuxième atelier, en novembre 2016.
10. Le Secrétariat fait par ailleurs partie d'un consortium d'agences du CORP et d'ONG participant au PEUMP (Programme maritime de l'Union européenne et du Pacifique), mené dans le cadre du programme de financement FED (Fonds européen de développement) 11. La mise en œuvre du programme a été repoussée d'un an, mais son financement devrait devenir disponible à la fin 2017. L'un des rôles que le PROE devra endosser est de mener à bien l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme visant à atténuer la capture accessoire des tortues dans les pêcheries commerciales et de subsistance.

Requins et raies

11. Les populations de nombreuses espèces de requins du Pacifique ont considérablement baissé ces dernières années, en grande partie en raison du marché lucratif d'aillères de requin, qui a entraîné une chute allant jusqu'à 90 % du nombre de requins à pointe blanche, et des baisses importantes des populations d'autres espèces.
12. Grâce au mécanisme de financement établi avec l'institution caritative PEW, le PROE a pu nommer un responsable pour la préservation des requins et des raies (RPRR), qui travaille avec les Membres sur les questions relatives à la préservation de requins et de raies. Le RPRR a apporté une attention particulière à la proposition des îles Fidji de faire figurer les neuf espèces de mobulas dans l'Annexe II de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) lors de la prochaine Conférence des Parties, en septembre.
13. Le Secrétariat collabore aussi avec les agences du CORP, l'université James Cook, le gouvernement australien et des ONG pour développer un kit d'évaluation rapide permettant aux Membres d'évaluer l'état des populations de requins dans leurs eaux ; et propose un atelier de formation visant à élaborer un avis de commerce non préjudiciable, requis par la CITES pour prouver que le commerce d'espèces n'aura pas un impact conséquent sur son état de conservation.
14. Lors de la dernière réunion du PROE, les Membres sont convenus que le projet de Plan d'action régional pour les requins émis par l'Agence du Forum des pêcheries (FFA), la CPS et le PROE en 2008, devait désormais faire l'objet d'une mise à jour. Ils sont également convenus que le PROE élaborerait, de concert avec les parties intéressées et compétentes, un Plan d'action pour les requins, à intégrer à la prochaine série de plans d'actions pour les espèces marines (2018-2023). Lors de la prochaine étape du processus, le Secrétariat organisera un atelier destiné aux experts sur la situation des requins et des raies dans la région du PROE. Celui-ci se déroulera à Nouméa en avril 2017.

Conventions internationales

15. L'an passé, le PROE a considérablement développé sa relation avec la CITES, notamment en accueillant la visite du Secrétaire général de la CITES à Samoa. La région des îles du Pacifique est la région la moins bien représentée dans le monde parmi les 186 signataires de la CITES. Il est urgent d'accroître le nombre de membres parmi les Membres du PROE et de s'assurer que les non-signataires de la CITES maintiennent des niveaux de contrôle équivalents sur l'importation et l'exportation des animaux et des plantes reprises sur les listes de la CITES. Le Secrétariat se félicite de la décision récente des Tonga d'adhérer à la CITES.
16. Le PROE poursuivra sa collaboration avec le Secrétariat de la CITES tant que les ressources le lui permettent, et explorera activement les possibilités pour mettre sur pied un poste d'agent de la CITES pour les îles du Pacifique, qui soit basé au PROE, et qui fournirait un appui aux Membres signataires de la CITES, ou à ceux qui souhaitent adopter des réglementations similaires aux fins d'un commerce durable en matière de faune et de flore sauvage.

Débris marins

17. Lors de la réunion de 2015, le Secrétariat a rendu ses conclusions sur l'évaluation de plus de 10 000 Rapports d'observation sur l'élimination des déchets de navires de pêche observés dans la région du PROE. Les conclusions indiquent que les éventuels dangers posés aux espèces migratoires et menacées par les débris abandonnés négligemment (filets, cordes, huile et débris en plastique) étaient bien plus importants qu'auparavant.
18. Le Secrétariat a présenté ce problème à la réunion de décembre 2015 de la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central et a parrainé une manifestation parallèle, qui comptait de nombreux participants. Suite à cela, la délégation de la République des îles Marshall a appelé la Commission à prendre des mesures pour répondre au problème des débris marins générés par les navires de pêche dans la région.
19. Le Secrétariat était aussi représenté lors de la Consultation d'experts organisée par la FAO en avril à son siège de Rome, pour avancer des recommandations sur le marquage des engins de pêche. Dans leur rapport final, les hauts responsables de la FAO ont relevé l'exigence selon laquelle les navires de pêche doivent respecter les dispositions de la Convention MARPOL, qui interdit le rejet en mer de plastiques et d'autres matériaux non dégradables. Le Secrétariat a signalé au Groupe d'experts le risque des dispositifs d'agrégation de poissons (DAP), dont plus de 100 000 sont estimés être à la dérive dans la zone couverte par la Convention de Nouméa, puissent piéger la mégafaune (requins, tortues, baleines).
20. Les Membres sont invités à se référer au point 9.3.2 de l'ordre du jour, qui prend acte de la proposition de la Nouvelle-Zélande de prendre des initiatives visant à attirer l'attention sur la question des déchets marins et de l'élimination des détritiques et des ordures non dégradables provenant de navires de pêche, et à soutenir ces initiatives, y compris via des échanges avec leurs collègues des pêcheries.

Coopération régionale

21. L'an dernier, le Secrétariat a proposé que les Membres demandent à la CPS de diffuser les Rapports d'observateurs du GEN-3, pour analyser la capture accessoire d'espèces menacées non ciblées et d'espèces d'intérêt prises lors d'opérations de pêche commerciale. Ces rapports sont archivés par la CPS, et pour des raisons de confidentialité, chaque pays doit donner son approbation pour la publication de tout rapport d'observation recueilli au sein de sa zone économique exclusive. Le Secrétariat sait qu'au moins un Membre accepte d'ores et déjà de publier ces données à des fins d'analyse, et encourage les autres Membres à demander à leurs ministères des Pêches ou aux organismes gouvernementaux concernés de donner leur permission pour la publication de données relatives à la capture accessoire recueillies dans leurs ZEE.

Écotourisme

22. À l'avenir, il est anticipé que l'écotourisme joue un rôle important dans la conservation des espèces menacées et migratoires. Suite au succès de la conférence Journées bleues (Blue Days) de juin 2015 à Papeete, le Secrétariat a poursuivi son enquête sur la possibilité que l'écotourisme promeuve la conservation des espèces menacées, et soit bénéfique, d'un point de vue économique, aux populations.
23. Le PROE soutient deux grandes initiatives d'écotourisme. La première est l'organisation d'un atelier pendant le Congrès mondial de la nature à Honolulu, le 2 septembre, avec pour thème « L'Écotourisme en tant qu'outil servant à protéger les espèces menacées dans les îles du Pacifique ».
24. Grâce au soutien du Fonds Pacifique et du programme INTEGRE, une société de conseil internationale a été sollicitée pour réaliser un examen approfondi de l'écotourisme ciblant la faune sauvage dans la région. Les consultants visiteront la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, les Palaos, les Tonga et le Vanuatu et recueilleront les informations pertinentes des autres Membres. Leur rapport documentera le développement de l'écotourisme en tant qu'outil permettant d'assurer la survie des espèces menacées et d'offrir des retombées économiques aux générations actuelles et futures des habitants du Pacifique insulaire.

Plan d'action sur les espèces marines

25. Le Plan d'action sur les espèces marines du Secrétariat est examiné tous les cinq ans et sera renouvelé en 2018, pour couvrir la période 2018-2023. Comme indiqué plus haut, il est proposé qu'une nouvelle section sur les requins et les raies soit incluse dans la prochaine édition du PAEM. En outre, les nouvelles informations disponibles sur les débris marins et l'écotourisme donneront certainement lieu à un atelier d'une semaine visant à élaborer une ébauche de PAEM pour 2018-2023. Il n'existe actuellement aucun financement pour un tel atelier.

Recommandation

26. Les Membres sont invités à :

Dugongs

- a) **prendre acte** de l'engagement des îles Salomon et du Vanuatu relativement à l'initiative mondiale pour la conservation des dugongs et de l'habitat des herbiers marins financée par l'Alliance FEM- Pacifique et la Convention sur les espèces migratoires ;

Tortues

- b) **réaffirmer** l'engagement du PROE envers un programme mené dans le cadre du projet PEUMP du FED 11 visant à réduire et à atténuer les prises accidentelles de tortues par la pêche commerciale ;
- c) **valider** l'engagement du Secrétariat envers une nouvelle initiative régionale sur les tortues imbriquées, menée par le WWF ;

Requins et raies

- d) **prendre acte et approuver** les progrès réalisés suite à la nomination d'un responsable pour la conservation des requins et des raies, et **trouver un accord** afin que le Secrétariat maintienne le soutien actif qu'il apporte aux Fidji dans leur proposition de faire figurer les mobulas dans l'Annexe II de la CITES ;

Conventions internationales

- e) **approuver** l'engagement accru du PROE auprès du Secrétariat de la CITES et **faire appel** à ses donateurs et soutiens en vue de financer un poste de responsable de la CITES au PROE ;

Débris marins

- f) **appuyer** les efforts visant à réduire les débris marins non dégradables, en particulier ceux générés par l'industrie de la pêche ;

Coopération régionale

- g) **accepter** d'exercer une pression sur les agences gouvernementales de Membres ne l'ayant pas encore fait afin qu'elles approuvent la communication au Secrétariat des Rapports d'observateurs du GEN-3, détenus par la CPS, portant sur la capture accessoire d'espèces menacées non ciblées et d'espèces d'intérêt prises lors d'opérations de pêche commerciale dans les ZEE des Membres ;

Écotourisme

- j) **accepter** de participer à l'évaluation du Secrétariat portant sur l'écotourisme dans les pays membres.